

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 056-215600347-20231221-DCM_2023_154-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 15 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Étaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, Mme Nadine ROUÉ, Mme Katia SCULO, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Gérard MARCALBERT qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Olivier BUQUEN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à Nadine ROUÉ, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul KERGOZIEN.

Secrétaire de séance : Mme Justine VIENNE.

Nombre de membres en exercice :	27	Quorum requis :	14
Nombre de votants (présents + procurations) :	27	Abstention(s) :	0
Vote(s) contre :	0	Vote(s) pour :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-154

Objet : Participation 2024 aux activités pédagogiques scolaires à vocation citoyenne des collèges de Carnac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de contribuer à former les citoyens de demain, via des projets pédagogiques à vocation citoyenne à destination des collégiens scolarisés au collège public Les Korrigans et au collège privé Saint-Michel de Carnac,

Considérant que, par principe d'équité, il est nécessaire que le montant alloué à ces activités pédagogiques scolaires soit équivalent pour les deux collèges Carnacois,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire et Sport du 8 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'attribuer, au maximum,
 - 2 000€ au collège public "Les Korrigans" de Carnac ou à son association sportive "Les Korrigans",
 - 2 000€ à l'OGEC du collège privé Saint-Michel de Carnac,Afin de permettre à ces établissements de proposer des activités pédagogiques à vocation citoyenne durant l'année 2024. Il est précisé que cette participation financière peut inclure tous les frais inhérents à ces activités pédagogiques : frais de transport, d'hébergement, de spectacles, d'interventions pédagogiques, de visites diverses, etc...
- D'autoriser le maire à verser cette subvention soit aux collèges précités, soit aux associations sportives liées à ces collèges, sur présentation des justificatifs de dépenses, soit directement aux fournisseurs ou prestataires des services concernés sur présentation des factures,
- De préciser qu'il s'agit de crédits annuels qui s'annuleront s'ils n'ont pas été utilisés le 31 décembre 2024,
- De dire que la dépense sera imputée au compte 65748 fonction 22 du budget communal.

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Maire
Olivier LEPICK


Le Secrétaire de séance
Justine VIENNE